

Évidemment, comme nous l'avons signalé, «les problèmes vécus par les personnes handicapées sont plus compliqués que la plupart des difficultés sociales et économiques que doit vaincre le reste de la société. Contrairement à bien d'autres problèmes qu'éprouvent d'autres groupes, un handicap entraîne des coûts permanents qui ne sont pas reconnus. Les solutions à ces problèmes exigent une meilleure concertation entre secteurs, entre compétences et entre ministères (p. 2)».

Pour venir à bout de ce problème, le public doit exercer des pressions sur les politiques pour renforcer leur volonté d'agir. D'après les membres du Comité, les Canadiens appuieront les mesures d'action proposées une fois qu'ils auront pris conscience de l'ampleur du problème. Voici ce que montrent les chiffres de Statistique Canada pour l'année 1986 :

## **1. Les personnes handicapées sont moins susceptibles de s'intégrer à la population active**

Sur dix personnes souffrant d'un handicap, sept, âgées entre 15 et 64 ans (1 255 000 en 1986), ont déclaré que leur capacité de travail était amoindrie. De ce nombre, 38 p. 100 ont affirmé occuper un emploi ou en chercher un.

Les 62 p. 100 qui restent et qui ne font pas partie de la population active représentent un groupe important qui, si les conditions étaient adéquates, pourrait trouver ou occuper un emploi. Dressant le profil des inactifs, Statistique Canada a constaté que les femmes sont beaucoup plus susceptibles de se trouver dans ce groupe que les hommes (71 p. 100 contre 52 p. 100); elles ont également un niveau de scolarité moins élevé (les personnes n'ayant fait que des études primaires ont deux fois moins de chances de s'intégrer à la population active que celles possédant un niveau de scolarité plus élevé). Et, comme on pouvait s'y attendre, leur revenu est plus faible (8 300 \$ contre 16 000 \$ pour les personnes actives).

## **2. Les personnes handicapées sont plus susceptibles de toucher un revenu moins élevé ou d'être sans emploi.**

Les handicapés adultes qui travaillent à temps plein touchent un revenu moins élevé que les personnes non-handicapées (18 000 \$ contre 19 500 \$ pour les femmes, et 27 000 \$ contre 30 500 \$ pour les hommes). Quarante-deux pour cent (712 000) des handicapés adultes vivant en domicile privé occupent un emploi, contre 70 p. 100 de leurs collègues ne souffrant d'aucun handicap. Plus de 50 p. 100 des personnes ayant un emploi ont déclaré que leur capacité de travail était amoindrie et 25 000 ont affirmé avoir des besoins spéciaux non encore comblés.

Les résultats préliminaires de l'enquête postcensitaire sur l'incapacité (1991) indiquent que le nombre de Canadiens ayant déclaré avoir une incapacité est passé de 3,3 millions (13,2 p. 100) à 4,2 millions (15,5 p. 100). Il ne fait aucun doute que les résultats ultérieurs révéleront également une augmentation du nombre de personnes handicapées n'occupant pas d'emploi ou étant sous-employées.

Le désir de changement, l'état actuel de l'économie et les données statistiques nous ont amené à conclure que la situation des années 90 exige que l'on agisse avec prudence et attention et que l'on s'efforce d'utiliser efficacement les maigres ressources qui existent. Les Canadiens doivent réfléchir au fait que les coûts des programmes relatifs à l'emploi ou aux logements sont contrebalancés par les économies qu'entraîne la participation des personnes handicapées à l'économie du pays. Nous sommes convaincus que la contribution de ces personnes l'emporte largement sur les coûts.